

STATION DE CHARGEMENT DE BATTERIES

Inspection réalisée par :

Département :

Date :

Vérification

	OUI	NON	N/A
Absence de produits combustibles ou de vapeurs inflammables à proximité – aucun produit inflammable, 1,5 m de distance de tout produit combustible	☐	☐	☐
Absence de sources d'ignition à proximité – ex. : flamme nue, équipement de chauffage, opération de soudage	☐	☐	☐
Ventilation suffisante – pour ventiler les émanations inflammables d'hydrogène ¹	☐	☐	☐
Recharge réalisée sur le chariot : couvercle du compartiment de la batterie ouvert pour évacuer les émanations et la chaleur	☐	☐	☐
Système de manutention pour déplacer les batteries : capacité de levage affichée et compatible au poids à soulever	☐	☐	☐
Lave-yeux à proximité immédiate de la station de chargement	☐	☐	☐
Signalisation SIMDUT pour les matières corrosives	☐	☐	☐
Trousse de neutralisation en cas de déversement à proximité	☐	☐	☐
Équipements de protection individuelle à proximité, selon les risques reliés à la tâche – ex. : gants, visière ou lunettes monocoques, tablier ou sarrau	☐	☐	☐
Rayonnage ou tablette servant d'entreposage • résistant à la corrosion • capable de supporter le poids de la batterie	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
Usage d'outils non conducteurs pour les opérations à proximité des bornes des batteries	☐	☐	☐
Batterie entreposée sur un dispositif anti-débordement	☐	☐	☐
Surface des batteries libre de tout objet – ex. : outil, ruban à mesurer	☐	☐	☐
Extincteur incendie ABC ou BC à proximité	☐	☐	☐
Procédure de recharge des batteries affichée	☐	☐	☐

Référence : NFPA 505, Fire Safety Standard for Powered Industrial Trucks Including Type Designations, Areas of Use, Conversions, Maintenance, and Operations (2006 edition).

1. Lors de la recharge d'une batterie électrique, de l'hydrogène et de l'oxygène sont émis. Ces gaz peuvent former un mélange explosif s'ils atteignent une certaine concentration dans l'air.